

L'Observatoire National de la précarité énergétique

L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) est une structure d'observation de la précarité énergétique en France, tant dans le domaine du logement que dans celui de la mobilité et des déplacements. Il a été mis en place le 1^{er} mars 2011 et est opérationnel depuis mai 2012.

La mise en commun des informations existantes constitue l'axe prioritaire de l'observatoire. Elle doit faciliter le recueil des données significatives et le recoupement pour améliorer la connaissance et suivre les situations de précarité énergétique.

Ses missions sont de :

- mettre en commun et approfondir les indicateurs en lien avec la précarité énergétique;
- créer et alimenter un centre de ressources pour les actions de lutte contre la précarité énergétique.
- donner une vision globale des aides financières publiques et privées apportées aux ménages en impayés d'énergie et plus globalement aux ménages précaires.
- dresser l'état des lieux des actions et initiatives locales ou nationales de lutte contre la précarité énergétique.

Présidé par Jérôme VIGNON
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Secrétariat : ADEME
Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie
Didier CHÉREL
Sophia-Antipolis
500 route des Lucioles
06560 VALBONNE
didier.cherel@ademe.fr
04 93 95 79 00

La précarité énergétique en France : une question de grande actualité

Contribution pour le débat national sur la transition énergétique

Table des matières

Une question qui se trouve dans l'actualité des choix politiques	1
Une question à plusieurs dimensions : accroissement des dépenses d'énergie dans le logement et pour la mobilité, précarisation des ménages à faible ressources, santé et sécurité...	2
État des lieux des indicateurs	3
<i>Les limites de la définition officielle française de la PE</i>	3
<i>Trois approches pour bâtir des indicateurs de la PE : l'effort financier, le comportement de restriction et le ressenti de l'inconfort</i>	3
<i>Avancées sur la construction des indicateurs</i>	4
Vulnérabilité liée à la mobilité quotidienne : une dimension complémentaire	6
<i>Mobilité excessive : des ménages vulnérables décalés des « précaires énergétiques »</i>	6
<i>Mobilité invisible : des ménages vulnérables seulement visibles depuis le territoire</i>	6
<i>Diversifier les indicateurs de vulnérabilité</i>	7
L'urgence des approches typologiques	7
L'importance de la contribution des partenaires	7
Conclusion	8

Une question qui se trouve dans l'actualité des choix politiques

Dans le cadre du Débat national sur la transition énergétique actuellement en cours, la précarité énergétique se trouve placée au rang des enjeux majeurs.

La conférence de presse du 24 janvier 2013 a rappelé que « les enjeux de la transition énergétique sont triples :

- **Écologique** : réduire

nos émissions de gaz à effet de serre et maîtriser l'ensemble des impacts environnementaux et sanitaires ;

- **Économique** : réduire notre dépendance énergétique, gagner en compétitivité et créer de l'emploi ;
- **Social** : maîtriser le prix de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique. »

La Fondation Abbé Pierre et l'UNIOPPS ont formulé une contribution, dans le droit fil du Manifeste de septembre 2012 « En finir avec la précarité énergétique ! », pour que la lutte contre la précarité énergétique soit prise en compte dans le débat national¹.

L'Observatoire national de la précarité énergétique a démarré ses travaux en mai 2012. D'ores et déjà, il peut apporter une contribution à certaines questions centrales telles que :

- **le choix d'un (ou plusieurs) indicateur(s) officiel(s)** ciblant les situations de précarité énergétique ;
- **la prise en compte de la mobilité** (critères et modes d'action).
- **le ciblage d'aides** pour les ménages en précarité énergétique (aides financières/aides aux travaux/prix des énergies) ;

Ces propositions pourraient s'inscrire à terme **dans le cadre d'une éventuelle loi de programmation** précisant les principes permettant de cerner les cibles et les modes d'action relatifs à la précarité énergétique (PE).

➤ **L'ONPE souhaite porter ses analyses à la connaissance des groupes de travail du débat national.**

Une question à plusieurs dimensions : accroissement des dépenses d'énergie dans le logement et pour la mobilité, précarisation des ménages à faible ressources, santé et sécurité...

La question de la PE est plus vaste que ne le laisse entendre la définition officielle (cf. ci-dessous) et la focalisation sur les ménages pauvres résidant dans des habitations à faible efficacité thermique.

¹ La contribution a été déposée sous forme d'un cahier d'acteur formellement par la FAP (Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés) et l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) et soutenue par le CLER, la FNH, le RAC, la FNE et le Géres.

L'acuité que prend actuellement cette question est liée :

- à l'alourdissement des **charges contraintes des ménages**, liées au logement et à la mobilité domicile-travail, charges qui restreignent le **revenu disponible** ;
- au **coût des travaux de rénovation** susceptibles d'améliorer suffisamment l'efficacité énergétique des logements, et d'apporter un retour rapide sur investissement ;
- à l'étalement périurbain qui accroît la **dépendance des ménages à la voiture individuelle** pour les déplacements domicile-travail (multi équipements, allongement des kilomètres parcourus) ;
- au **renchérissement prévisible des prix de l'énergie**, électricité, gaz, fioul et carburants, qui fait de la « dépendance énergétique » des ménages un risque de vulnérabilité croissant.

L'ensemble de ces dimensions inscrit la question de la PE dans une perspective plus vaste, qui pose la question des inégalités sociales liées au type d'habitat et à sa localisation compte tenu des ressources des ménages².

Du fait de l'alourdissement prévisible des charges d'habitat induit par le renchérissement de l'énergie, **l'ONPE contribue au débat prospectif** sur deux axes : les risques de **vulnérabilité énergétique** qui touchent désormais des classes moyennes et le creusement des **inégalités résidentielles**.

D'autres questions non encore investies en France méritent l'attention. **L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de s'intéresser au lien entre précarité énergétique, morbidité et mortalité**, lien qui a été établi par des études britanniques et une étude réalisée en 2012 en région Languedoc.

- **l'ONPE plaide pour une vision élargie de la PE, intégrant les deux dimensions du logement et de la mobilité, toutes deux présentes dans le Débat national.**
- **Il recommande qu'à travers cette vision d'autres dimensions, comme celle des inégalités territoriales, des impacts sur la santé de l'habitat à faible efficacité énergétique puissent aussi être prises en compte...**

² cf. CREDOC, La précarité énergétique pose la question du coût du logement en France, Consommation et modes de vie, mars 2013

État des lieux des indicateurs

Les limites de la définition officielle française de la Précarité Énergétique

Le Comité économique et social européen (CESE, 2010) a signalé que de nombreux États de l'Union européenne ne répondent pas au défi de la précarité énergétique, faute d'avoir introduit des obligations légales en la matière. Le CESE milite pour que des méthodes de mesures cohérentes soient adoptées afin que « **l'évaluation la plus rigoureuse possible puisse être faite de la situation de pauvreté énergétique en Europe** ».

En France, la loi portant engagement national pour l'environnement du 10 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) apporte un cadre juridique à la précarité énergétique. **Elle la restreint toutefois à la dimension du logement.** L'article 4 de cette loi énonce une définition légale de la PE :

« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Cette définition juridique a l'avantage d'une grande généralité. En contre partie elle appelle, pour être opérationnelle, la définition d'indicateurs ciblant les publics concernés et les circonstances à l'origine de leur précarité. Assortis de seuils conventionnels, de tels indicateurs pourraient guider les politiques curatives et préventives et inciter à plus de coopération entre les différents acteurs de la lutte contre la précarité énergétique.

En dépit des travaux du projet EPEE (Étude sur la Précarité Énergétique en Europe - European Fuel Poverty and Energy Efficiency), co-financé par le programme IEE (Intelligent Energy Europe) de la DG Transport et Énergie, de 2006 à 2009, **l'Union européenne n'a pas encore adopté ni de définition commune, ni des indicateurs de précarité énergétique lui correspondant.** Le Royaume-Uni est actuellement le seul pays à disposer d'un critère officiel, de type financier (plus de 10 % du revenu disponible consacré aux dépenses énergétiques). En France, le critère

britannique (TEE > 10 %) a été repris par tous les acteurs concernés, et projeté sur les données de l'enquête Logement 2006, traitées par l'Insee, l'Anah notamment.

Les évaluations quantitatives issues de l'enquête nationale logement de 2006 ont identifié 3,8 millions de ménages qui ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % et 3,5 millions de ménages qui déclarent souffrir du froid dans leur logement.

➤ **Conformément à ses missions, l'ONPE, proposera un panier d'indicateurs de précarité énergétique susceptibles de servir de référence à tous les acteurs, en fonction de différentes finalités poursuivies dans la lutte contre la précarité énergétique.**

Trois approches pour bâtir des indicateurs de la PE : l'effort financier, le comportement de restriction et le ressenti de l'inconfort

Les travaux réalisés à ce jour permettent d'orienter la construction d'indicateurs de la PE selon trois approches :

1. **l'effort financier** via un **indicateur monétaire** (poids dans le budget du ménage des factures d'énergie du logement et de la facture de carburants) ;
2. **le comportement de restriction** via **l'appréciation de l'écart entre dépense réelle et dépense théorique** (différence entre facture réelle d'énergie pour le logement et estimation théorique de la dépense pour chauffer **normalement** le logement), information qui sera disponible dès fin 2013 grâce notamment à l'enquête Phébus – Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie – actuellement menée par le MEDDE ;
3. **le ressenti de l'inconfort** via un **indicateur subjectif** (indicateur « avoir froid dans son logement en hiver » pris en compte par l'INSEE dans l'Enquête Nationale Logement).

Ces trois approches sont d'ores et déjà formalisables pour la PE dans le logement et la première (indicateur monétaire) est transposable au registre de la mobilité.

L'ONPE privilégie à ce stade :

- Une pluralité d'indicateurs, compte tenu des limites de chacun d'entre eux ;
- Deux approches distinctes pour mesurer respectivement la « PE logement » et la « PE mobilité », permettant une complémentarité des deux dimensions plutôt que leur fusion dans un indicateur global.

Avancées sur la construction des indicateurs

Les limites techniques de l'indicateur « TEE > 10 % »

L'indicateur utilisé en France le plus fréquemment se rapporte à tous les ménages. Il retient qu'un

$$\text{Si TEE} = \frac{\text{Dépenses d'énergie (DE) du ménage}}{\text{Revenu total du ménage (R)}} > 10\%, \text{ alors PE}$$

ménage est en précarité énergétique :

Le ratio de 10 % a été retenu empiriquement par les Britanniques et **correspond au double de la médiane du TEE domestique des ménages, qui se situait aux alentours de 5% en 1988 dans ce pays.** À noter que le taux d'effort moyen pour l'énergie domestique était pour les ménages français de 4,8 % en 1986 et de 4,3 % en 2006, soit avant la première poussée de fièvre des prix des matières premières de 2008.

Le critère du TEE > 10 % se prête à diverses critiques :

- Il n'a pas été étudié en relation avec d'autres concepts qui mesurent la précarité en général dans le contexte français (reste à vivre, part des dépenses pré engagées...);
- Il n'est pas satisfaisant dans la perspective d'une comparaison européenne (un seuil uniforme à 10 % projeté sur les différents contextes climatiques de l'Europe n'a pas de sens)
- Il ne prend en compte ni la surface du logement, ni la taille du foyer, ni la qualité du bâtiment ;
- Il prend en compte, en revanche, l'ensemble des ménages quel que soit leur niveau de revenu, ce qui peut conduire à retenir comme étant en PE des ménages à hauts revenus ;
- Il peut ignorer la situation de ménages se trouvant en dessous du seuil au prix de

restrictions de chauffage.

- La formule est sensible aux valeurs extrêmes
- **La question se pose de compléter l'indicateur TEE par d'autres indicateurs plus satisfaisants.**

qui peuvent être aberrantes (montants des factures d'énergie et des revenus).

Avancées de la recherche britannique en matière d'indicateur monétaire

Des chercheurs britanniques (Hills et Moore, rapports 2012) ont proposé récemment des approches nouvelles de la mesure de la PE prenant en compte :

- Les **dépenses théoriques de chauffage** par unité de consommation (UC) et/ou m², compte tenu des caractéristiques de l'habitation, de normes de confort (température de chauffage) et du mode d'occupation du logement ;
- Le **revenu disponible** des ménages (revenu total y compris prestations sociales - (impôts + charges de logement));
- Une référence **au seuil de pauvreté défini en termes de niveau de vie** (revenu disponible par unité de consommation) (Hills) ou à un **standard de niveau de vie décent** (Moore).

S'agissant de la norme de chauffage, un rapport du CESE européen recommande d'adopter la **définition de l'OMS du « chauffage adéquat »** (21 °C dans la salle de séjour et 18 °C dans les autres pièces), là où la France situe la norme à 19 °C de manière uniforme pour l'ensemble des pièces du logement.

Les travaux réalisés par l'ONPE s'orientent vers **un indicateur dérivé de l'approche Hills appelé Bas revenus, Dépenses Élevées (BRDE).**

Selon l'indicateur BRDE, les ménages seraient considérés en PE à une double condition : leurs revenus sont faibles et leurs dépenses énergétiques sont élevées.

Deux seuils seraient utilisés :

- **Dépenses énergétiques élevées** = dépense du ménage > médiane nationale (pondéré par m²)
- **Revenu faible** = revenu - impôts - charges de logement < seuil de pauvreté (pondéré par UC)

- **L'ONPE proposera l'adoption d'un indicateur monétaire dérivé de l'approche britannique la plus avancée.**
- **Cette option conduira à un ciblage plus restreint et plus significatif que celui de l'actuel taux d'effort (TEE au seuil de 10%) qui masque de nombreuses situations.**

Approche par les restrictions

L'ONPE devrait disposer dans un délai rapide d'une base de données (PRECARITER) qui permettra de calculer des dépenses théoriques d'énergie dans les logements (base recensement) et de les comparer aux dépenses réelles.

Cet outil présente plusieurs intérêts décisifs pour faire progresser la production de chiffres actualisables sur la PE en France :

- il permet de faire fonctionner les indicateurs sur des dépenses théoriques et pas uniquement sur les dépenses constatées, prenant donc en compte **les situations de précarité dans lesquelles les ménages se restreignent** ;
- il facilitera l'actualisation des données, au-delà de l'année 2006 (dernière année disponible pour l'Enquête Nationale Logement et l'enquête Budget des familles)

Les nouvelles enquêtes ENL (Enquête National Logement de l'Insee), BdF (Enquête budget des

familles de l'Insee) ne seront pas disponibles avant fin 2014. L'enquête Phébus, qui couple une enquête avec un diagnostic de performance énergétique officiel, permettra fin 2013 d'éclairer également cette problématique.

Approche du ressenti de l'inconfort (froid)

- **L'ONPE souligne l'importance de se référer à des mesures théoriques de consommation d'énergie, en fonction des normes d'usage et de confort adoptées par les réglementations thermiques françaises.**

L'indicateur du froid (pris en compte par l'enquête Logement de l'Insee et traité par le CSTB et l'Insee et par l'enquête Phébus en cours) est un complément indispensable à prendre en compte pour élargir la vision strictement monétaire, d'autant que l'expression de l'inconfort thermique est étayée par des données relatives à la mauvaise qualité du bâtiment. L'Irlande, par exemple, a préféré conserver un indicateur subjectif de type déclaratif (appréciation de l'inconfort par les ménages), plutôt que recourir à l'indicateur monétaire³.

³ Isolde Devalière, Pierrette Briant et Séverine Arnault (2011), La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer, INSEE Première, n° 1351, mai 2011. Url : <http://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/ip1351-2.pdf>.

Premières données suivant les indicateurs

	% de ménages concernés	Nombre de ménages concernés	Nombre d'individus concernés*1	Nombre d'individus moyen
Indicateur TEE (général)	14,4 %	3 800 000	6 700 000	1,7
Indicateur TEE réduit aux 3 premiers déciles de revenus	11,0 %	2 900 000	4 600 000	1,6
Indicateur BRDE	11,3 %	3 000 000	7 200 000	2,4
Indicateur FROID (général)*2	14,8%	3 500 000	8 100 000	2,3
Indicateur FROID réduit*3	10,2 %	2 400 000	5 400 000	2,2

*1 Le nombre moyen de personnes dans le foyer varie en fonction des caractéristiques des ménages en précarité énergétique pour chaque l'indicateur.

*2 Tous motifs confondus. Calculé sur la base des Français qui ont passé au moins un hiver dans leur logement.

*3 Réduit aux ménages déclarant souffrir du froid pour les raisons suivantes : système de chauffage insuffisant, mauvaise isolation, contraintes financières.

Vulnérabilité liée à la mobilité quotidienne : une dimension complémentaire

Mobilité excessive : des ménages vulnérables décalés des « précaires énergétiques »

Les contraintes et les risques de vulnérabilité générés par la mobilité quotidienne sont abordés par de nombreux travaux. Leur analyse en termes de précarité énergétique s'oriente généralement vers la mesure d'un **taux d'effort budgétaire transport** c'est-à-dire vers le calcul ou l'estimation de la part des dépenses de carburant ou de transport dans le budget des ménages.

Diverses bases de données nationales de l'INSEE permettent d'appréhender les dépenses liées aux déplacements automobiles entre le domicile et le lieu de travail :

- Le recensement Générale de la Population permet de localiser ces dépenses;
- L'enquête sur le Budget des Familles (BDF) offre une analyse conjointe des taux d'efforts transport et logement ;
- L'enquête nationale transports et déplacements (ENTD) renseigne sur les autres motifs de déplacements que le travail, les autres modes de transport, les alternatives à la voiture et également sur les difficultés éprouvées lors des trajets.

Ces approches statistiques identifient des populations et des territoires particulièrement vulnérables : **des ménages actifs des classes modestes et moyennes (déciles 3 à 7 de revenu) habitant le secteur périurbain lointain**, en dehors des périmètres des transports urbains.

Ces populations se distinguent de celles qui sont principalement touchées par la précarité énergétique dans le logement, qui sont plutôt dans les centres urbains et les espaces ruraux, plutôt inactives et pauvres (premiers déciles de revenu). Afin de ne pas rendre invisibles les cibles prioritaires de la lutte contre la précarité énergétique dans le logement, il importe de maintenir deux dispositifs d'observation parallèles et séparés, pour le logement et pour le transport.

Néanmoins, les dépenses liées au logement et au transport ainsi que leur part correspondante en dépenses contraintes pèsent sur le budget des ménages. Certains doivent arbitrer entre ces dépenses, en général en faveur du trajet vers le travail et au prix de restrictions sur l'énergie domestique, aggravant ainsi les situations de précarité énergétique.

Les politiques territoriales liées à l'habitat, au transport et aux activités économiques doivent être pensées ensemble. **L'impact de la mobilité sur la précarité énergétique** fait partie du dispositif d'observation.

La préoccupation pour les phénomènes de précarisation liés au logement et ceux liés à sa localisation amènera l'ONPE à travailler à la fois sur :

- **Des systèmes d'indicateurs distincts pour le logement et pour le transport, afin de préserver la spécificité des cibles des politiques publiques sectorielles telles que la rénovation des bâtiments ou la desserte des territoires ;**
- **L'impact des dépenses effectives ou théoriques liées à la mobilité sur la précarité énergétique au travers de ses diverses estimations (TEE des ménages pauvres, BRDE, FROID, etc.), ce qui conduira à des indicateurs de coût résidentiel intégrant le transport et à des systèmes d'indicateurs de vulnérabilité globale transport-logement.**

Mobilité invisible : des ménages vulnérables seulement visibles depuis le territoire

Contrairement au confort thermique, **la mobilité est un moyen au service d'une activité qui nécessite un déplacement**. Elle ne peut être évaluée à partir d'un taux d'effort sans la combinaison d'une **analyse spatiale** fine du système local d'activités et de transport et d'une **analyse sociale** des besoins spécifiques des ménages.

Les observations qualitatives des situations de vie quotidienne révèlent des **populations** que les taux d'effort transport **ne peuvent prendre en compte** (inactifs, chômeurs, non véhiculés, personnes à mobilité réduite...).

Les limites méthodologiques à l'évaluation de la vulnérabilité liée à la mobilité conduisent l'ONPE à privilégier :

- Une boîte à outils d'indicateurs et de méthodes d'observation, mise au service des acteurs locaux et nourrie tant par les analyses nationales que par les démarches locales.

Diversifier les indicateurs de vulnérabilité

Ces difficultés d'appréhension statistique de la précarité liée à la mobilité amènent à parler de vulnérabilité. Néanmoins, différentes notions se cachent derrière ce terme :

- le **risque avéré de précarisation** d'un ménage face aux accidents ordinaires de la vie (perte d'emploi, séparation, etc.) ;
- la **précarité actuelle probable** d'une population;
- la **précarité future potentielle** d'un territoire c'est-à-dire le risque qui pèse sur la fonctionnalité du système de transport d'un territoire donné dans la mesure où un aléa se produirait (désindustrialisation, pénurie de pétrole, vieillissement, etc.).

Chaque type de vulnérabilité appelle une modalité spécifique d'observation :

- l'**approche qualitative** est nécessairement locale ;
- le **suivi statistique** est surtout alimenté par les bases de données nationales ;
- la **prospective** débat de processus qui incluent et dépassent la précarité énergétique.

Un enjeu de l'observation statistique qui constitue le cœur des missions de l'ONPE est alors à la fois :

- d'exploiter la richesse des **études qualitatives** issues des acteurs de terrain,
- d'intégrer les priorités politiques définies dans le cadre des **débats prospectifs**,
- afin de leur fournir des **systèmes d'indicateurs**

Afin d'éclairer les multiples dimensions de la vulnérabilité liée à la mobilité tant pour l'action locale que pour la prospective, l'ONPE réfléchit à faire évoluer le seul indicateur d'effort vers un système d'indicateurs :

- Un **taux d'effort transport** qui reprend les méthodes mises en œuvre par l'ONPE pour la précarité énergétique dans le logement ; il permet des analyses intégrant logement et transport ;

les plus pertinents possible.

- Un **reste-à-vivre** qui se rapproche de l'expérience des ménages en termes de marge de manœuvre budgétaire ; il complète l'approche par effort budgétaire, qui a l'avantage d'être simple ;
- Une **typologie des ménages** en fonction de leurs besoins de mobilité et de leur capacité à adapter leurs déplacements ou leurs activités ; elle permet de décliner les indicateurs par type de ménages.

L'urgence des approches typologiques

- Pour dépasser le caractère aveugle des indicateurs quantitatifs nationaux de la précarité énergétique, il est nécessaire, par des études qualitatives, de mieux sérier les contextes : conditions d'habitat, types de ménage, localisation géographique ;
- Cela permettra également de relier les interventions de terrain (local) et l'état des lieux national ou régional.

- L'ONPE travaillera à l'identification de **situations types de la précarité énergétique**, de manière à favoriser le dialogue des acteurs de terrain qui repèrent les situations et les institutions concernées qui mettent en œuvre des dispositifs d'aide, à travers des critères d'éligibilité.

L'importance de la contribution des partenaires

- Fourniture de données de gestion enrichies de **données de profils des bénéficiaires**,
- Pour établir des diagnostics sur le **degré de couverture des besoins par les dispositifs d'aides existants**.

- Conformément à sa mission, l'ONPE est engagé avec ses membres fondateurs à l'enrichissement des données qu'ils recueillent, soit en vue d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations qu'ils collectent (impayés, tarifs sociaux, diagnostics sur le bâti, informations et aides diverses), soit en les complétant par d'autres informations (type de ménage, niveau de revenu, type d'habitat, localisation) des bénéficiaires ou personnes concernées.

Conclusion

- Pour l'ONPE, les priorités pour 2013 sont les suivantes :
 - Établir une base de référence pour les années passées, sur base des résultats d'enquêtes existantes (ENL 2006 et précédentes) pour suivre des évolutions dans le temps à partir d'un panier d'indicateurs ;
 - Elargir la connaissance du phénomène de la Précarité énergétique en France sur la base des consommations réelles et théoriques dans les logements ;
 - Compléter l'approche par la prise en compte des dépenses contraintes de mobilité ;
 - Construire et stabiliser une typologie des situations types de précarité énergétique ;
 - Enrichir les données de gestion des institutions partenaires par les profils des bénéficiaires ;
 - Comparer les populations de bénéficiaires d'aides à celles des ménages en précarité énergétique selon divers indicateurs.
- Sur ces bases solides, les travaux de l'ONPE pourront se poursuivre en 2014 par des approches prospectives permettant d'élargir la réflexion à deux autres dimensions :
 - la « profondeur » du phénomène de la précarité énergétique
 - la « vulnérabilité énergétique » en fonction des scénarios de renchérissement des prix de l'énergie.

Contacts :

Didier Chérel, secrétaire de l'ONPE, didier.cherel@ademe.fr, 06 18 57 91 65

Pierre Nolay, bureau d'études et de conseils Alphééis, au nom du consortium mandaté par l'ONPE, 04 92 90 65 55

Les membres de l'Observatoire National de la précarité énergétique:

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
Agence nationale de l'habitat (Anah)
Association des régions de France (ARF)
Croix rouge française
Électricité de France (EDF)
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés (FAP)
GDF Suez
Haut comité pour le logement des per-

sonnes défavorisées (HCLPD)
Médiateur national de l'énergie (MNE)
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie (MEDDE) : DGALN, DGEC et CGDD (SOeS et SEEIDD)
Ministère des Affaires sociales et de la

Santé (MASS) : DGCS
Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)
Plan bâtiment durable
Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI)
Secours catholique
Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS)
Union sociale pour l'habitat (USH)

The logo for the Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) features the letters 'ONPE' in a large, bold, blue, hand-drawn font. Below the letters, the full name 'Observatoire National de la Précarité Énergétique' is written in a smaller, blue, sans-serif font.

Observatoire National de la Précarité Énergétique